



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Comes I FPCI (le « **Fonds** »)

Actions de classe A2 en EURO (les « **Actions** » ou « **Actions LP** »)

Initiateur du PRIIP : FundRock France AM

ISIN : FR001400JXUO

Devise : EUR

Nom de l'autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de FundRock France AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. FundRock France AM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Concepteur du PRIIP :

Site web de l'Initiateur du PRIIP : www.fundrock.com

Appelez le +33 (0)1 55 27 27 80 pour de plus amples informations

E-mail : France@FundRock.com

Ce document d'informations clés est valable à la date du 3 août 2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Le Fonds est un Fonds Professionnel de Capital-Investissement (FPCI) constitué en vertu des lois de France en tant que copropriété d'investissement à capital variable ; et est considéré comme un fonds d'investissement alternatif (« AIF »). Ce Fonds est soumis aux articles L.214-159 <i>et seq.</i> du Code monétaire et financier français. Les Actions qui vous sont proposées sont une catégorie d'actions du Fonds. Le Fonds vise à constituer un portefeuille diversifié, investi directement ou par l'intermédiaire d'autres AIF, dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé. Le Fonds pourra réaliser des co-investissements, aux côtés d'autres AIF.
Durée	Le Fonds a une durée de vie de 10 ans à compter de sa date de constitution (ou « Premier Closing »), sauf cas de dissolution anticipée. La durée de vie sera prorogeable deux fois pour une durée d'un an après approbation du comité consultatif du Fonds. L'initiateur du PRIIP ne peut pas résilier les Actions de manière unilatérale. Les Actions, le Fonds, les Fonds sous-jacents peuvent être résiliés de manière anticipée et liquidés dans les cas prévus dans leurs prospectus et statuts respectifs. Ce produit peut ne pas convenir aux investisseurs qui ne sont pas en mesure de soutenir un engagement à long terme et illiquide, car la durée de vie du Fonds peut dépasser 10 ans. Le Fonds peut faire l'objet d'une résiliation anticipée et d'une liquidation dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.
Objectifs	Comes I (le « Fonds ») est un produit de capitalisation. Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé essentiellement de titres de capital (ou donnant accès au capital) émis par des sociétés non cotées, ayant leur siège social en France, dans l'Union Européenne, au Royaume-Uni ou en Suisse, et dont le potentiel de croissance permet d'envisager la réalisation d'une plus-value lors de leur cession, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Le Fonds investira dans le cadre d'opérations de rachat d'entreprises par effet de levier (LBO) ou d'opérations de capital développement. Il s'inscrira dans une stratégie de co-investissement, en prenant des participations exclusivement minoritaires aux côtés d'actionnaires contrôlants (investisseurs financiers, familles ou entrepreneurs). Le Fonds n'est pas spécialisé sur le plan sectoriel. Le Fonds n'investira pas plus de 15% du montant total des souscriptions dans une même participation (et par exception, jusqu'à 20%, après approbation du comité consultatif du Fonds). Le Fonds aura également la possibilité de réaliser des investissements secondaires (acquisitions de parts de fonds de private equity) dans la limite de 20% du montant total des souscriptions.
Investisseurs visés	La souscription et l'acquisition des parts A2 du Fonds sont ouvertes aux investisseurs avertis tels que mentionnés à l'article 423-49 I du Règlement Général de l'AMF : (i) les investisseurs mentionnés au I de l'article L.214-160 du code monétaire et financier, (ii) les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros, (iii) les investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 30 000 euros (sous réserve du respect de certaines conditions précisées au I.3 de l'article 423-49), et (iv) les investisseurs dont la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement dans les conditions fixées au I de l'article L.533-13 du code monétaire et financier. Les Parts A2 seront libérées partiellement à la date de constitution du Fonds, puis, pour le solde, de manière progressive au cours de la vie du Fonds, en fonction du rythme de réalisation des investissements et des frais supportés par le Fonds.

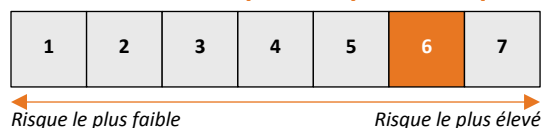
... / ...

Investisseurs visés

Jusqu'au dernier jour de liquidation du Fonds, un investisseur ne pourra pas, de sa propre initiative, demander le rachat de ses parts par le Fonds. En outre, les cessions de parts entre les investisseurs du Fonds (les « Investisseurs »), ou entre Investisseurs et investisseurs tiers, ne peuvent être effectuées que sous certaines conditions. Par conséquent, le Fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une durée inférieure à 10 ans, étant précisé qu'en cas de double prorogation ils seront bloqués sur une période totale de 12 ans.

Enfin, en cas de distribution à des Investisseurs personnes physiques ayant opté, conformément à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts (CGI), pour l'engagement de conservation de leurs parts et pour l'obligation de emploi, la société de gestion s'engage à réinvestir dans le Fonds les sommes ou valeurs auxquelles leurs parts auraient donné droit. Il est rappelé que les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier ces Investisseurs sont subordonnés à la conservation de ces parts pendant une durée minimale de 5 ans à compter de leur souscription, et que la cession de ces parts intervenant avant le terme de ladite période peut entraîner la perte de tout ou partie desdits avantages fiscaux.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 10 ans. Vous ne pourrez pas sortir de ce produit avant l'échéance

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Ce produit est classé en catégorie 6 compte tenu d'un risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 100% du capital investi.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Investissement de 10 000 EUR. Durée de placement recommandée : 10 ans. Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti.

Scénario		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de Tension	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	9 781 EUR	7 464 EUR	5 056 EUR
	Rendement moyen par an	- 20,9 %	- 14,3 %	- 12,9 %
Scénario Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	9 798 EUR	8 682 EUR	7 997 EUR
	Rendement moyen par an	- 19,3 %	- 6,9 %	- 5,0 %
Scénario Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	9 829 EUR	11 377 EUR	14 729 EUR
	Rendement moyen par an	- 16,3 %	6,2 %	8,4 %
Scénario Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	9 861 EUR	15 123 EUR	28 786 EUR
	Rendement moyen par an	- 13,2 %	19,8 %	24,1 %

Ce tableau montre l'argent que vous pourriez récupérer au cours des 10 prochaines années, en fonction de différents scénarios, si vous investissez 10 000 EUR. Les scénarios montrés illustrent les possibles performances de votre investissement. Vous pouvez les comparer aux scénarios d'autres produits.

Que se passe-t-il si FundRock France AM S.A.S. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un programme de compensation ou de garantie pour les investisseurs. L'investisseur peut ne pas faire face à une perte financière due à une défaillance du Concepteur du PRIIP.

RBC Investors Services Bank France (le « Dépositaire ») remplira ses devoirs de bonne garde des actifs du Fonds. Dans le cas d'une insolvabilité du de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds sous la garde du Dépositaire ne seront pas affectés. Cependant, dans le cas d'une insolvabilité du Dépositaire, ou de quelqu'un agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Cependant, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire peut également être tenu responsable envers le Fond et les investisseurs pour toute perte découlant, entre autres, d'une négligence, fraude ou défaut intentionnel de remplir correctement ses obligations de la part du Dépositaire (sous réserve de certaines restrictions).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous encaissez au bout de 10 ans
Coûts totaux	3 125 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 14,1% avant déduction des coûts et de 8,4% après cette déduction.

Composition des coûts**

Coûts ponctuels lors de l'entrée ou de la sortie		Si vous encaissez au bout de 10 ans
Coûts d'entrée	0,08% maximum du montant que vous payez en entrant dans cet investissement. Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	8 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts courants / récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,76% de la valeur de votre investissement par an. Ceci est basé sur des données de coûts estimés.	176 EUR
Frais de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts engagés lorsque le fonds achète et vend les placements sous-jacents pour le produit. Le montant réel varie selon la quantité acheté et vendu.	1 EUR
Frais accessoires pris dans des conditions spécifiques		
Commissions de surperformance et carried interest	Impact du carried interest : 1,28% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel variera selon le rendement de votre investissement.	128 EUR

** Les chiffres de répartition des coûts ci-dessus sont basés sur des coûts estimés et par conséquent les coûts réellement payés par un investisseur peuvent différer, et même considérablement. Ces coûts sont présentés à la fois (i) en euros (pour un montant de souscription illustratif de 10 000 EUR) et (ii) en pourcentage du capital souscrit du Fonds (estimé à 75 millions d'euros) sur la période de détention recommandée (10 ans). Les coûts réels peuvent, en toute année donnée, excéder les montants ci-dessus. Il est attendu que le ratio coûts global moyen annuel soit supérieur pendant la première partie de la vie du Fonds. Le tableau ci-dessus ne comprend aucun frais de souscription qui pourrait être applicable ni aucun coût de rachat (le cas échéant). Les coûts récurrents n'incluent aucun coût de financement possible. Les autres coûts récurrents incluent des frais de gestion moyens calculés sur la base des différents taux de frais de gestion pendant la vie du Fonds, et le cas échéant, selon un capital investi prévisionnel.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale requise : 10 ans

Le Fonds est un investissement fermé. Les investisseurs n'ont pas de droit de rachat de leur initiative pendant le terme du Fonds et la période de détention des Actions est fixe jusqu'à la fin du terme du Fonds comme décrit dans l'entrée « Durée » du présent DIC. Un investisseur peut transférer les Actions conformément aux conditions établies dans les prospectus et les statuts.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez porter réclamation, vous devez écrire au distributeur du Fonds ou à votre conseiller. Si vous n'avez pas de distributeur ou de conseiller, la réclamation doit être adressée par écrit au gestionnaire de fonds d'investissement alternatif du Fonds, en utilisant les coordonnées suivantes :

FundRock France AM
63 Avenue des Champs-Élysées
75008 Paris, France
+33 (0)1 55 27 27 80 – France@Fundrock.com

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par les statuts et les prospectus, qui seront fournies aux investisseurs particuliers avant la souscription. De plus, le cas échéant, le dernier rapport annuel et la dernière valeur nette d'inventaire des Actions ainsi que les informations sur les performances historiques des Actions seront fournies aux investisseurs avant la souscription. D'autres informations et/ou documentations peuvent être obtenues, gratuitement, en anglais, auprès de l'initiateur du PRIIP. Le DIC est disponible sur le site web de l'initiateur du PRIIP à l'adresse <https://fundinfo.fundrock.com>. Un exemplaire papier du DIC est disponible sur demande, gratuitement, auprès de l'initiateur du PRIIP.